



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102678</b>	<b>De M. Bernard Perrut</b> ( Les Républicains - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b>		

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) qui sont les collaborateurs des médecins et effectuent la surveillance des anesthésies. Compte tenu de la longueur de leur formation et de l'importance de leurs responsabilités, ces professionnels de santé souhaitent des évolutions au travers de mesures concernant notamment la reconnaissance statutaire et financière du niveau de formation et de responsabilité. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer la situation des IADE.